



# Fonds pour l'environnement mondial

22 juin 2006

---

## COMPTE-RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS RÉUNION DU CONSEIL DU FEM 6-9 JUIN 2006

### OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par Leonard Good, directeur général et président du FEM.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

2. Geert Aagaard Andersen, représentant le Danemark, la Lettonie, la Lituanie et la Norvège, est élu co-président.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.28/1/Rev.2.

### DÉCLARATIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS

4. M. Ahmed Djoghlaif, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Feng Gao, secrétaire exécutif adjoint de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. John Whitelaw, directeur adjoint, PNUE Substances chimiques et Secrétariat de la Convention de Stockholm, et M. Grégoire de Kalbermatten, secrétaire exécutif adjoint de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification font une déclaration.

### DÉCISIONS DU CONSEIL

5. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

*Décision sur le point 4 de l'ordre du jour      Rapport de performance annuel du FEM et réponse de la direction*

6. Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/2 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2005)*, le Conseil demande au Bureau de l'évaluation de lui rendre compte de la suite donnée aux quatre décisions ci-dessous :

- a) Le Secrétariat doit rédiger une nouvelle version des règles et critères applicables à l'examen des projets afin de les faire correspondre aux nouvelles normes minimales de suivi et d'évaluation. Il convient également d'étudier les possibilités d'impliquer davantage le STAP dans le processus.
- b) Le Secrétariat doit mettre des moyens internes à la disposition des groupes d'étude dans les domaines d'intervention afin qu'ils puissent poursuivre la mise au point d'indicateurs et de mécanismes de suivi qui permettront de mesurer les résultats des opérations du FEM dans les différents domaines d'intervention.
- c) Le Bureau de l'évaluation doit continuer de superviser les systèmes de suivi des projets à risque, collaborer avec les Agents et Organismes d'exécution et rendre compte des progrès au Conseil.
- d) Les Agents et Organismes d'exécution doivent communiquer, en temps utile et conformément à leurs politiques et procédures opérationnelles, les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales aux points focaux.

7. Les entités partenaires du FEM doivent continuer à donner suite aux recommandations formulées dans le Rapport annuel de la performance de l'an passé, qui les invitaient à améliorer les rapports d'évaluation finale.

*Décision sur le point 5 de l'ordre du jour*

*Rapport d'exécution du portefeuille du FEM*

8. Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/4 intitulé *GEF Portfolio Performance Report 2005*, le Conseil se réjouit de l'information selon laquelle les résultats du portefeuille du FEM en 2005 étaient satisfaisant dans tous les domaines d'intervention, selon les rapports d'activité présentés par les entités d'exécution du FEM.

9. Le Conseil reconnaît la nécessité d'harmoniser les mécanismes de suivi des entités d'exécution afin de pouvoir regrouper les conclusions de façon plus homogène au niveau de l'institution. Il charge le Secrétariat de travailler avec les Agents et Organismes d'exécution et le STAP pour mettre en place un mécanisme intégré de gestion axée sur les résultats à appliquer pendant FEM-4, qui comprendra des rapports de suivi et des rapports d'activité au niveau de l'institution, des domaines d'intervention et des projets. Le Secrétariat est prié de présenter un mécanisme intégré de gestion axée sur les résultats à la réunion de décembre 2006 du Conseil. Le Rapport annuel d'exécution du portefeuille doit faire partie intégrante du mécanisme intégré de gestion axée sur les résultats.

10. Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/5 intitulé *Examen de portefeuilles-pays — Costa Rica (1992 – 2005)*, le Conseil prend bonne note des conclusions et recommandations présentées. Il demande au Bureau de l'évaluation de s'assurer que le Relevé d'interventions de la direction rend compte de la suite donnée aux décisions suivantes :

- a) Le Bureau de l'évaluation doit continuer à réaliser des examens de portefeuilles-pays en appliquant des critères transparents à la sélection des pays à évaluer et en restant dans les limites du budget du Bureau approuvé par le Conseil.
- b) Le Secrétariat doit améliorer les mécanismes d'information en place, et plus particulièrement le site web du FEM, de manière à rendre accessibles aux pays certaines informations essentielles sur le fonctionnement de l'institution.
- c) Le Bureau de l'évaluation est invité à continuer de travailler avec le Gouvernement costaricain sur le rapport d'évaluation et à rendre compte au Conseil de la prise en compte de cette évaluation par le Costa Rica.
- d) Le Bureau de l'évaluation est prié de présenter au Conseil, à sa réunion de décembre 2006, une brève note sur les critères de sélection des pays pour les prochaines évaluations de portefeuilles-pays.

11. Le Conseil renouvelle la recommandation qu'il a formulée à sa réunion de juin 2005, selon laquelle « la procédure d'approbation des projets du FEM doit être plus transparente », et demande au Secrétariat du FEM de travailler plus activement en ce sens.

12. Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/7 intitulé *Programme de travail et budget quadriennaux du Bureau de l'évaluation du FEM (exercice 07-10) et résultats de l'exercice 06*, ainsi que le document GEF/ME/C.28/7/Corr.1, le Conseil approuve les principes qui sous-tendent le programme de travail des quatre prochaines années, sous réserve des observations formulées pendant sa réunion. Il approuve le projet de budget de l'exercice 07 d'un montant de 2 906 634 dollars pour couvrir le coût des activités de base du Bureau de l'évaluation du FEM (BEF). Il approuve en outre les crédits nécessaires aux initiatives spéciales suivantes :

Activités prévues pendant l'exercice 07 :

- a) contributions et participation du BEF à la troisième Assemblée du FEM (USD 25 000) ;
- b) évaluation de la collaboration des Organismes d'exécution avec le FEM (USD 70 000) ; et
- c) prise en charge du dépassement du budget d'ICF pour le Troisième bilan (USD 108 149).

Activités prévues pendant les exercices 07 et 08 :

- a) préparation d'un atelier international sur l'évaluation, l'environnement et le développement durable (USD 25 000) ;
- b) évaluation du Programme de microfinancements (USD 290 000).

13. Le Conseil souscrit aux modalités proposées pour l'évaluation que le Bureau doit effectuer du Programme de microfinancements. Il demande que le Programme participe au financement de cette évaluation à hauteur de 110 000 dollars environ, à prélever sur son projet de budget 2007. Cette contribution sera transférée du Programme de microfinancements au Bureau par l'intermédiaire de l'Administrateur du FEM. Le Conseil est conscient que cette évaluation remplacera l'évaluation finale requise pour la reconstitution des ressources à affecter à un nouveau cycle du Programme de microfinancements.

14. S'agissant des exercices 08 à 10, le Conseil prend bonne note du projet de programme de travail et d'activité présenté et demande au Bureau de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin. À l'avenir, le Bureau de l'évaluation est prié de fournir un projet de budget intégré présentant des orientations et des priorités plus claires pour les initiatives spéciales. Par ailleurs, le Bureau préparera et soumettra à l'examen du Conseil une proposition plus détaillée sur le rôle qu'il se propose de jouer pendant le Quatrième bilan. Il est prié aussi de préciser en quoi les financements externes influent sur son indépendance et comment il est possible de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

15. Le Conseil autorise une nouvelle initiative spéciale, gracieusement financée par le Gouvernement suédois, au titre du renforcement des capacités d'évaluation à l'appui des jeunes évaluateurs des pays en développement au sein du Bureau de l'évaluation du FEM.

*Décision sur le point 9 de l'ordre du jour    Modification de l'Instrument du FEM  
et du Règlement intérieur du Conseil*

16. Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/8 intitulé *Options proposées pour mettre en œuvre les modes d'interaction retenus entre le Conseil et le Bureau de l'évaluation*, le Conseil décide d'adopter l'approche générale proposée dans l'option 2. Le Règlement intérieur du Conseil sera modifié de façon à prendre pleinement en compte de manière brève et concise la politique de suivi et d'évaluation adoptée en février 2006 et le mandat du groupe indépendant de suivi et d'évaluation adopté en juillet 2003. Une proposition, élaborée en consultation avec les membres du Conseil, sera présentée au Conseil par le directeur de l'évaluation pour approbation selon la procédure d'approbation tacite.

*Décision sur le point 10 de l'ordre du jour    Proposition du directeur exécutif du PNUE  
sur la composition de STAP 4*

17. Ayant examiné le document GEF/C.28/2 intitulé *Proposal of the Executive Director of UNEP on the Composition of STAP 4*, le Conseil approuve la composition du STAP proposée par le directeur exécutif du PNUE sur la base des recommandations du comité de sélection pour la

reconstitution partielle du STAP. Le Conseil approuve le système plus souple de recrutement des experts du STAP mis en place suite aux conclusions du Troisième bilan sur la nécessité d'améliorer la rapidité d'intervention du Groupe.

18. Le Conseil approuve pleinement la recommandation visant à maintenir Yolanda Kakabadse à la présidence du STAP et à renouveler son mandat pour deux ans. Il approuve aussi la proposition visant à nommer Michael Stocking au poste de vice-président.

19. Le Conseil souhaite la bienvenue aux neuf nouveaux membres du STAP et exprime sa profonde gratitude aux membres sortants pour leurs contributions aux activités du FEM.

20. Le Conseil examine les changements proposés dans le mode de sélection des experts du STAP, s'en félicite et demande au Groupe de lui rendre compte de l'application du nouveau processus. Le STAP doit également veiller à ce que les experts-évaluateurs n'aient pas de conflits d'intérêts.

21. Le STAP est prié de collaborer avec le Secrétariat, les Agents et Organismes d'exécution et le Bureau de l'évaluation en vue de préparer des indicateurs pour les domaines d'intervention, et de coopérer avec le Secrétariat lors du processus d'examen des projets afin d'éviter la répétition inutile des mêmes tâches et de mieux asseoir les aspects techniques et scientifiques des activités proposées.

22. Le Conseil demande au président du STAP d'examiner, en coopération avec le Secrétariat, les entités d'exécution et le Bureau de l'évaluation, les dispositions du mandat actuel du STAP et de soumettre à son examen des propositions de mise à jour afin de renforcer le rôle et l'utilité du Groupe au sein du FEM.

23. Par ailleurs, le Conseil demande au STAP d'étendre ses activités au niveau régional, notamment par la diffusion de ses rapports et des autres informations pertinentes à l'échelle de la région.

*Décision sur le point 12 de l'ordre du jour*

*Relations avec les instances  
des Conventions et d'autres institutions*

24. Ayant examiné le document GEF/C.28/3 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*, le Conseil se félicite des progrès réalisés à l'appui des conventions internationales sur l'environnement et des autres dispositifs internationaux en rapport avec la mission du FEM, et se réjouit de la collaboration entre le Fonds et la Commission du développement durable des Nations Unies.

25. Le Conseil demande au Secrétariat et aux Agents et Organismes d'exécution de continuer à chercher de travailler avec les pays bénéficiaires à l'élaboration et à l'exécution de projets conformes aux décisions prises au titre des Conventions. Le Secrétariat est invité à poursuivre ses consultations avec les Agents d'exécution, les Organismes d'exécution et les Secrétariats des Conventions afin de donner rapidement suite aux décisions des Conférences des parties, et à tenir le Conseil informé des progrès réalisés dans ce sens.

26. Le Conseil approuve le Protocole d'accord entre la CNULD et le FEM sur le renforcement de la collaboration (*Memorandum of Understanding between the United Nations Convention to Combat Desertification in those Countries Experiencing Drought and/or Desertification, particularly in Africa (UNCCD) and the Global Environment Facility on Enhanced Collaboration*).

27. Par manque de temps, le Conseil décide de reporter à sa réunion de décembre 2006 l'examen de la partie du document GEF/C.28/3 qui porte sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

*Décision sur le point 13 de l'ordre du jour*

*Rapport d'avancement du Fonds spécial pour le changement climatique*

28. Après l'avoir examiné, le Conseil approuve le *Document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA* (document GEF/C.28/18). Il se félicite des contributions annoncées à l'appui de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique dans les pays les moins avancés qui sont parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

29. Le Conseil prend bonne note des informations fournies dans le document GEF/C.28/4 concernant la situation actuelle et les opérations approuvées au titre du Fonds pour les pays les moins développés et du Fonds spécial pour le changement climatique. Il se félicite des contributions qui viennent d'être annoncées au titre de chacun de ces fonds.

30. Le Conseil prend note aussi des informations concernant les travaux sur le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, qui se déroulent dans le cadre de la Conférence des parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Il réaffirme que le FEM est en mesure de gérer le Fonds conformément aux directives de la Conférence des parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

*Décision sur le point 14 de l'ordre du jour*

*Stratégie de financement des activités de prévention des risques biotechnologiques*

31. Ayant examiné la *Stratégie de financement des activités de prévention des risques biotechnologiques* qui fait l'objet du document GEF/C.28/5, le Conseil demande au Secrétariat de revoir le document pour l'aligner sur les conclusions des documents GEF/C.27/12 intitulé *Composantes d'une stratégie pour la prévention des risques technologiques* et GEF/ME/C.28/Inf.1 intitulé *Evaluation of the GEF support to biosafety*, en tenant compte des points soulevés en séance et des remarques soumises par écrit par les membres du Conseil au Secrétariat d'ici le 15 juillet 2006. Le Secrétariat est chargé de présenter un document révisé à la réunion du Conseil de décembre 2006.

32. Par ailleurs, le Conseil demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de préparer une réponse de la direction au document GEF/ME/C.28/Inf.1 intitulé *Evaluation of the GEF Support to Biosafety*.

33. Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.28/6, le Conseil trouve préoccupant que ce document n'ait pas été diffusé quatre semaines avant la réunion, conformément à son Règlement intérieur.

34. Sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 23 juin 2006, le Conseil approuve :

- a) les quatre projets suivants, initialement soumis à l'examen du Conseil dans le cadre du programme de travail présenté en février 2006 entre deux réunions et à nouveau présentés au titre du présent programme :
  - i) *Projet mondial : Aide à des mesures nationales immédiates à l'appui de zones protégées* (PNUD) ;
  - ii) *Chine : Conservation et exploitation durable des parents sauvages d'espèces cultivées* (PNUD) ;
  - iii) *Ghana : Transport urbain* (Banque mondiale) ; et
  - iv) *Pakistan : Gestion durable des sols pour combattre la désertification, Phase I* (PNUD) ; et
- b) le projet mondial *Programme de microfinancements, troisième phase opérationnelle, deuxième année, tranche III* et le projet régional *Programme de valorisation de l'énergie géothermique de la vallée du Rift (ARGeo)* (PNUE, Banque mondiale).

35. Le Conseil considère que, à l'exception du projet en *Chine : Conservation et exploitation durable des parents sauvages d'espèces cultivées*, et du projet au *Pakistan : Gestion durable des sols pour combattre la désertification, Phase I*, tous les projets présentés dans le cadre du programme de travail sont ou seront conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et peuvent être agréés par le DG pour être soumis à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution compétent. Toutefois, avant de donner son agrément, le DG adressera aux membres du Conseil la dernière mouture des descriptifs de projet, assortie de toutes les observations du Conseil sur le programme de travail. Il accompagnera en outre ces descriptifs d'une explication satisfaisante de la façon dont il aura été tenu compte de ces observations et des remarques résultant de l'examen du STAP. Enfin, il confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

36. S'agissant des projets *Chine : Conservation et exploitation durable des parents sauvages d'espèces cultivées* et *Pakistan : Gestion durable des sols pour combattre la désertification, Phase I*, le Conseil prie le Secrétariat de veiller à ce que ses Membres reçoivent le projet final du descriptif correspondant afin qu'ils puissent faire connaître au DG, dans les quatre semaines, leurs réserves éventuelles avant que celui-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution concerné. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.

37. Compte tenu de l'ampleur exceptionnelle du programme de travail et constatant que le document a été communiqué hors délai à ses Membres, le Conseil demande que les projets restants lui soient représentés pour décision par courrier dans le cadre d'un programme de travail adressé immédiatement après la fin de la présente réunion. Le Conseil disposera de six semaines pour examiner le projet de programme de travail. Tout projet non approuvé sera soumis à l'examen du Conseil lors de sa réunion extraordinaire au Cap (Afrique du Sud), le 28 août 2006.

38. Le Conseil décide que les projets inscrits au programme de travail présenté par courrier hors réunion seront régis par les politiques de FEM-3 et devront être financées par les ressources de FEM-3. La négociation de la quatrième reconstitution des ressources du FEM touchant à sa fin, le Conseil comprend bien qu'aucun financement autre que celui requis pour financer le programme de travail présenté hors réunion ne pourra être engagé pour des projets relevant de FEM-3. Toutefois, si le Conseil n'approuve pas la totalité du financement requis par ce programme pour des raisons techniques ou de politique opérationnelle, les ressources ainsi libérées pourront être engagées sur FEM-3 jusqu'à la d'entrée en vigueur de FEM-4.

39. Le Conseil demande à l'Administrateur et aux Agents et Organismes d'exécution de mener à bien le rapprochement des données relatives au financement des projets et de lui rendre compte de ce travail à sa réunion de décembre 2006.

40. Le Secrétariat est prié de travailler avec les Agents et Organismes d'exécution et l'Administrateur pour proposer des règles et procédures claires et des critères objectifs applicables à la sélection des projets et à la gestion du portefeuille des activités en préparation. Ces propositions, qui comprendront une politique d'annulation des projets, seront présentées à la réunion de décembre 2006 du Conseil.

*Décision sur le point 16 de l'ordre du jour*

*Troisième Assemblée du FEM*

41. Le Conseil remercie vivement le Gouvernement sud-africain qui a généreusement proposé d'accueillir la troisième Assemblée du FEM et les bailleurs de fonds qui ont versé des contributions volontaires pour aider le pays hôte à prendre en charge le coût de l'organisation de l'Assemblée.

42. Ayant examiné le document GEF/C.28/7 intitulé *Note sur l'organisation de la troisième Assemblée du FEM*, le Conseil se réjouit des dispositions prises pour l'Assemblée et les réunions connexes. Ayant examiné plusieurs contre-propositions d'ordre du jour, les membres du Conseil s'accordent largement à penser que celui communiqué sous la cote GEF/C.28/CRP.3 offre le meilleur point de départ pour organiser l'Assemblée.

43. Le Conseil prie le Secrétariat de finaliser l'ordre du jour en tenant compte des observations formulées en séance et, notamment, d'essayer de prévoir plus de temps pour les allocutions des ministres. Il confirme que les points saillants des travaux des trois tables rondes de haut niveau seront présentés oralement pendant la séance plénière de clôture et que la synthèse du président prendra la forme d'un compte rendu concis et factuel de la réunion, accompagné des décisions de l'Assemblée.



44. Ayant examiné le projet de budget de fonctionnement présenté sous la cote GEF/C.28/8, le Conseil l'approuve.<sup>1</sup> Ce budget s'établit à 27 556 millions de dollars, dont :

- a) 24,492 millions de dollars pour financer les coûts des produits et services internes de gestion que fournissent six organes du FEM (Secrétariat, PNUD, PNUE, Banque mondiale, STAP et Administrateur) ; et
- b) 3,064 millions de dollars au titre des initiatives spéciales.

45. La répartition des enveloppes ci-dessus (en millions de dollars) entre le Secrétariat, les Agents d'exécution, le STAP et l'Administrateur est convenue comme suit :

Organe	Budget de base	Initiatives spéciales	Total
Secrétariat	11,964	2,814	14,778
Banque mondiale	3,250	0	3,250
PNUD	2, 932	0	2,932
PNUE	2,875	0	2,875
STAP	1,931	0	1,931
Administrateur	1,540	0,250	1,790

46. En approuvant le budget de fonctionnement, le Conseil confirme qu'il est important que le Secrétariat et le Réseau des ONG resserrent leurs liens, et demande au Secrétariat de redoubler d'effort pour prendre en compte les questions relatives à la société civile et aux ONG en mettant à profit les ressources humaines existantes. Le Conseil ajoute qu'il n'est pas convaincu par les arguments en faveur de la création du poste de coordonnateur des ONG et demande au Secrétariat de lui rendre compte de la façon dont il entend traiter des relations avec les ONG à sa réunion de décembre 2006.

47. Le Conseil demande au Secrétariat d'inclure dans les politiques qu'il soumet à son attention une idée des coûts d'exécution de façon à ce qu'il puisse les examiner en tenant dûment compte des contraintes budgétaires.

48. Ayant examiné le document GEF/C.28/12 intitulé *État d'avancement de l'application du Dispositif d'allocation des ressources*, le Conseil prend bonne note du travail effectué par le Secrétariat et les Agents et Organismes d'exécution pour que le dispositif soit efficacement appliqué pendant FEM-4. Le Conseil se félicite en particulier de l'organisation de réunions de concertation avec les pays bénéficiaires en vue de les aider à passer au nouveau régime, et prie le Secrétariat et les entités d'exécution de continuer d'offrir appui et conseil aux pays bénéficiaires,

<sup>1</sup> Le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose au budget.

notamment en préparant un guide à l'intention des points focaux nationaux et des autres acteurs concernés.

49. Le Conseil prie le Secrétariat de :

- a) renforcer ses activités d'information et de communication auprès des instances des Conventions pour mieux faire comprendre le DAR ;
- b) lui rendre compte des questions et difficultés soulevées lors des réunions de concertation sous-régionales ; et
- c) continuer de superviser l'application du DAR et lui signaler tout élément nouveau pertinent.

50. Le Conseil demande aussi au Secrétariat et aux Agents et Organismes d'exécution d'aider les points focaux nationaux à jouer le rôle fondamental qui est le leur pour appliquer le DAR au niveau national.

51. Le Conseil prie également le Secrétariat de travailler avec les Agents et Organismes d'exécution pour lui rendre compte à sa réunion de décembre 2006 de la progression de la mise en œuvre du DAR.

*Décision sur le point 21 de l'ordre du jour*

*Nomination d'un DG/président du FEM*

52. Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de M<sup>me</sup> Monique Barbut à la fonction de directrice générale et présidente du FEM pour une durée de trois ans à partir du 14 juillet 2006. Il déclare être résolument en faveur de cette nomination, reconnaissant la grande expérience de M<sup>me</sup> Barbut en matière d'environnement et de développement, ainsi que ses qualités de gestionnaire et de dirigeante. Le Conseil se réjouit à la perspective de collaborer avec elle et de la soutenir pleinement dans son action.

*Décision sur le point 23 de l'ordre du jour*

*Stratégie de mobilisation du secteur privé*

53. Ayant examiné le document GEF/C.28/14 intitulé *Stratégie du mobilisation accrue du secteur privé*, le Conseil se réjouit de la stratégie proposée et note qu'elle a été élaborée suite à la Recommandation pratique accompagnant la troisième reconstitution des ressources du FEM, qui appelait le Secrétariat à élaborer, en collaboration avec les Agents et Organismes d'exécution, une nouvelle stratégie afin d'associer plus étroitement le secteur privé à l'action du FEM, en tenant compte des méthodes et politiques existantes. Le FEM est également encouragé à se mettre en rapport avec les acteurs du secteur privé lors de la préparation de cette stratégie pour mettre en évidence ce qui semble faire obstacle à la participation de ce secteur. Il est aussi recommandé de préparer des règles opérationnelles claires pour définir la portée de la coopération du FEM avec le secteur privé.

54. Le Conseil se réjouit des consultations qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation de la stratégie, notamment avec le secteur privé, et note que la stratégie intègre les remarques faites par les membres du Conseil à leur dernière réunion.

55. Le Conseil accueille favorablement les directives opérationnelles envisagées pour le renforcement de la participation du secteur privé aux activités du FEM, et demande qu'elles lui soient présentées pour adoption à sa réunion de décembre 2006, en tenant compte des observations formulées en séance, accompagnées de modalités d'utilisation d'instruments autres que les aides directes (voir paragraphe 56 b) ci-dessous).

56. Le Conseil se déclare en faveur de l'expansion des trois initiatives proposées pour davantage mobiliser le secteur privé. À cet égard, le Conseil :

- a) prie la SFI de travailler avec le Secrétariat et les banques régionales de développement, en consultation avec les Agents et Organismes d'exécution, pour développer sa proposition de mobilisation de financements au moyen d'un Fonds de partenariat public-privé, en fournissant notamment des informations claires sur sa gestion, les mécanismes de décision et les règles à respecter pour éviter les conflits d'intérêt ; cette proposition sera soumise à l'examen du Conseil à sa réunion de décembre 2006 ;
- b) demande à l'Administrateur et au Secrétariat de travailler avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement, en consultation avec les autres Agents et Organismes d'exécution, pour examiner et élaborer des politiques et directives opérationnelles qui régiront l'utilisation d'instruments financiers autres que les aides financières directes, en s'appuyant à cette fin sur une évaluation de l'expérience du FEM en la matière ; et
- c) prie le Secrétariat d'examiner les moyens d'améliorer le partage des connaissances et la diffusion de l'information dans le cadre et les limites du budget des activités actuelles de gestion des savoirs du FEM, en vue d'encourager la collaboration entre le FEM et le secteur privé.

57. Le Conseil prend acte du fait que d'autres instruments seront portés à son attention dans l'avenir.

*Décision sur le point 26 de l'ordre du jour*

*Confirmation de la composition  
des groupes de pays*

58. Le Conseil confirme la composition des groupes de pays suivants :

- i) Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, et Sao Tome-et-Principe
- ii) Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo

*Décision sur le point 27 de l'ordre du jour*

*Questions diverses*

59. Le Conseil constate que, faute de temps, il n'a pas pu examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- a) point 7 de l'ordre du jour Rapport d'activité du Bureau de l'évaluation

- b) point 18 de l'ordre du jour Examen des états financiers
- c) point 19 de l'ordre du jour Examen du mécanisme de défraiement
- d) point 24 de l'ordre du jour Avantages comparatifs et rôles complémentaires des entités d'exécution du FEM
- e) point 25 de l'ordre du jour Participation des ONG aux activités du FEM

Le Conseil décide que ces points seront examinés à sa réunion de décembre 2006 en début de séance.

60. Le Conseil décide que les coprésidents doivent lui adresser par courrier, pour examen et avis, toute explication, précisions aux interprétations supplémentaires qui devraient, à leur sens, figurer au présent compte rendu dans la partie « Points saillants des délibérations du Conseil ».

#### **POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

61. Les travaux du Conseil sur les différents points de son ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, résumées par les présidents.

*Point 4 de l'ordre du jour*

*Rapport annuel de la performance du FEM*

62. Plusieurs membres du Conseil proposent un processus de décision plus simple pour les rapports d'évaluation et les réponses de la direction. Ils proposent que le Bureau de l'évaluation prépare le projet des décisions à prendre par le Conseil sur la base des recommandations des rapports d'évaluation. Le Secrétariat préparera une réponse – pour le compte aussi des Agents et Organismes d'exécution – indiquant s'il souscrit ou non aux recommandations.

63. Certains membres du Conseil aimeraient que plusieurs des conclusions du rapport fassent l'objet d'une analyse plus approfondie dans les futurs rapports annuels de la performance, les aspects suivants étant expressément mentionnés :

- a) lien apparent entre le niveau de financement et les résultats des projets (les grands projets semblent être plus concluants) ;
- b) raisons expliquant le taux relativement faible de cofinancement des projets mondiaux et des projets exécutés en Afrique ;
- c) existence éventuelle d'un lien entre le niveau de cofinancement et les résultats des projets ;
- d) rapport entre les retards enregistrés et les résultats des projets ; et
- e) analyse plus détaillée de la notation des résultats et de la viabilité à long terme des projets par domaine d'intervention et par Agent et Organisme d'exécution.

64. Plusieurs membres du Conseil rappellent avec inquiétude qu'il est urgent de renforcer le rôle des points focaux du FEM en matière de suivi et d'évaluation, notamment dans le cadre du DAR. Certains membres du Conseil signalent aussi que les points focaux reçoivent rarement

les évaluations finales ou à mi-parcours et n'ont pas la possibilité de réagir aux rapports d'évaluation finale.

65. S'agissant des mécanismes de gestion des risques dans les projets, plusieurs membres du Conseil notent les différences d'application entre les entités d'exécution du FEM et demandent de préciser la marche à suivre. Le directeur du Bureau de l'évaluation présente un plan qui vise à inviter les Agents et Organismes d'exécution à collaborer avec le Bureau pour remédier à cette situation, et à réfléchir aux moyens d'y parvenir. Le Bureau de l'évaluation rendra compte au Conseil de ce processus et continuera son analyse de la question de l'évaluation des risques, en particulier pour ce qui est de la fiabilité et de la sincérité des évaluations.

66. Plusieurs membres du Conseil trouvent le Relevé d'interventions de la direction (DIR) difficile à manier et demandent s'il est possible de le rendre plus accessible. Le directeur indique que le Rapport annuel de la performance du FEM vise à présenter les notations de façon aussi transparente que possible, mais que, dorénavant, il ne présentera qu'une synthèse des analyses et les points apportés à l'attention du Conseil.

*Point 5 de l'ordre du jour*

*Rapport d'exécution du portefeuille du FEM*

67. De nombreux membres du Conseil notent qu'un mécanisme de gestion axée sur les résultats est indispensable pour rendre compte de la performance sur le terrain. Ces informations sont déterminantes pour assurer le financement continu du FEM.

68. Certains membres du Conseil notent la nécessité de mieux définir le surcoût en matière de gestion durable des sols.

*Point 6 de l'ordre du jour*

*Portefeuille-pays du Costa Rica*

69. Certains membres du Conseil recommandent que le Bureau de l'évaluation conduise au moins deux évaluations de ce type par an si le budget le permet. Pour veiller à la transparence du choix des futurs pays, certains membres du Conseil demandent au Bureau de l'évaluation d'établir des critères de sélection clairs. Un membre propose de choisir un pays africain pour l'une des futures évaluations. Plusieurs membres encouragent aussi le Bureau de l'évaluation à collaborer pleinement avec les points focaux concernés.

70. Le directeur indique que le Costa Rica et les Agents et Organismes d'exécution régleront directement les questions opérationnelles découlant du rapport.

71. Bien que les projets régionaux se prêtent très bien à certaines régions du monde (les PEID du Pacifique, par exemple), la plupart des membres du Conseil déclarent qu'à ce stade, ce genre d'évaluation doit continuer à porter principalement sur les projets nationaux. Certains invitent vivement le Bureau à donner toute la priorité aux évaluations nationales étant donné les contraintes financières et autres, et à envisager la possibilité d'évaluer les projets régionaux dans le cadre d'autres exercices d'évaluations.

72. De nombreux membres du Conseil font des propositions sur la façon d'améliorer le site du FEM. Par exemple, plusieurs Membres indiquent que les documents figurant sur le site

devraient être plus « légers » car la plupart des pays ont des difficultés à les télécharger. Un membre fait remarquer que le site du ministère de l'Environnement de son pays a un lien direct avec le site du FEM pour que les acteurs nationaux concernés aient un meilleur accès à l'information.

*Point 8 de l'ordre du jour Programme de travail et budget quadriennaux du Bureau de l'évaluation*

73. La plupart des membres du Conseil pensent que les initiatives spéciales doivent être l'exception et que nombre des propositions actuelles auraient dû être incluses dans le budget de base. Selon le directeur, la plupart des initiatives sont en fait exceptionnelles, hormis, évidemment, l'évaluation du portefeuille-pays supplémentaire. Le Bureau pourrait toutefois arguer du fait qu'il est encore en phase d'apprentissage pour ce type d'évaluation et qu'il a besoin d'exécuter quelques opérations pilotes supplémentaires. On s'accorde largement à penser que le budget pourrait être présenté différemment et peut-être comprendre une liste des évaluations par ordre de priorité.

74. Des explications sont demandées et fournies sur plusieurs aspects budgétaires tels que les coûts du Quatrième bilan, la façon dont les évaluations sont budgétisées et la façon dont la différence est faite entre personnel et consultants. Le Conseil remercie la Suède pour sa contribution à la nouvelle initiative de renforcement des capacités d'évaluation, de même que la Suisse pour son offre de contribuer au projet d'atelier international.

75. De nombreux membres du Conseil sont favorables à la proposition tendant à confier la réalisation du Quatrième bilan au Bureau de l'évaluation. Des informations supplémentaires seront nécessaires avant de prendre une décision finale. Divers autres points du programme de travail sont examinés. Il est notamment question de limiter la portée de l'atelier international sur l'évaluation pour faire en sorte que les intérêts du FEM soient pris en compte et de s'assurer que les évaluations conjointes présentent un intérêt pour le FEM. Certains estiment que le rapport d'activité du directeur et le programme de travail quadriennal se chevauchent et qu'ils pourraient être échelonnés dans le temps de façon à ce qu'un seul soit inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

*Décision sur le point 9 de l'ordre du jour Amendement de l'Instrument et du Règlement intérieur du Conseil*

76. Plusieurs membres du Conseil qui sont intervenus sur la question se demandent s'il est nécessaire de modifier l'Instrument étant donné que les textes fondamentaux des organisations internationales ne font pas référence aux groupes d'évaluation existants. Beaucoup font valoir que l'option 2 a été retenue parce qu'elle correspond à la situation actuelle. Le directeur fait remarquer que l'option 2 réduira le travail du Conseil car elle le dispensera de prendre une décision bien déterminée à chaque fois qu'il doit s'assurer que le Bureau de l'évaluation prend les mesures nécessaires conformément à la nouvelle politique et au mandat adopté en juillet 2003.

77. Plusieurs membres du Conseil proposent de travailler avec le Bureau de l'évaluation pour reformuler les changements proposés au Règlement intérieur sous une forme plus concise et

pleinement conforme à la nouvelle politique de suivi et d'évaluation du FEM et au mandat adopté en juillet 2003. Le directeur du Bureau de l'évaluation se chargera ensuite de présenter cette proposition pour approbation selon la procédure d'approbation tacite.

*Point 10 de l'ordre du jour Proposition du directeur exécutif du PNUE sur la composition de STAP 4*

78. Le Conseil note le rôle important du STAP au sein du FEM et la nécessité d'exploiter les ressources du Groupe. Il remercie la présidente du STAP pour les progrès accomplis sur la voie d'une intégration de son Groupe aux activités du FEM et l'invite à poursuivre ses efforts en ce sens.

79. La présidente du STAP indique que son Groupe a lancé le processus de reconstitution de son fichier d'experts. Afin de s'assurer que ce processus est ouvert, transparent et suffisamment large pour identifier de nouveaux experts ayant les compétences recherchées, les candidats intéressés seront appelés à manifester leur intérêt et les institutions voulues seront invitées à proposer des experts.

*Point 12 de l'ordre du jour Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*

80. Un membre du Conseil demande au Secrétariat du FEM de participer activement aux travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable.

81. Un membre du Conseil suggère que le FEM communique davantage sur les problèmes soulevés dans le cadre des travaux sur les Conventions.

82. Un membre du Conseil demande qu'un compte rendu des travaux sur les Conventions de RAMSAR et du CITES soient inclus dans le prochain document du Conseil sur les relations du FEM avec les instances des Conventions et d'autres institutions. D'autres membres estiment qu'il serait prématuré de présenter cette question à la réunion du Conseil en août et ne souhaitent pas l'inscrire à l'ordre du jour.

83. Plusieurs membres du Conseil demandent que la phrase suivante soit incluse au procès-verbal de la réunion : « Le Conseil prend bonne note des préoccupations exprimées par certains groupes de pays quant à la modification de l'Instrument du FEM pour prendre en compte la désignation du FEM comme rouage du mécanisme financier de la CNULD, conformément à la décision de la deuxième Assemblée du FEM, et demande que le directeur général du FEM, en collaboration avec le secrétaire exécutif de la CNULD, présente un document en ce sens à sa prochaine réunion au Cap. »

*Point 13 de l'ordre du jour Rapport d'avancement du Fonds spécial pour le changement climatique*

84. Plusieurs membres du Conseil encouragent le Secrétariat à établir une procédure lui permettant de tenir le Conseil informé de l'avancement des projets en instance dans le cadre des

Fonds pour le changement climatique, et de mettre en place un mécanisme pour la mobilisation régulière des ressources.

85. Plusieurs membres du Conseil indiquent que leur pays est prêt à affecter des ressources supplémentaires au Fonds spécial pour le changement climatique.

86. De nombreux membres du Conseil ajoutent qu'ils sont très favorables à la désignation du FEM comme administrateur du Fonds d'adaptation au changement climatique.

*Point 14 de l'ordre du jour*                      *Stratégie de financement des activités de prévention des risques biotechnologiques*

87. Plusieurs membres du Conseil demandent au Secrétariat de veiller à ce que la stratégie précise les activités qui se prêteraient le mieux à des projets nationaux et celles qui entreraient plutôt dans le cadre de projets sous-régionaux et régionaux.

88. Plusieurs membres du Conseil recommandent au Secrétariat et au Bureau de l'évaluation de coopérer afin d'améliorer le processus de préparation des rapports d'évaluation et les réponses de la direction.

89. Plusieurs membres du Conseil demandent que la stratégie accorde une plus grande importance aux indicateurs, au suivi et à l'évaluation.

*Point 15 de l'ordre du jour*                      *Programme de travail*

90. Plusieurs membres du Conseil se réjouissent de la diversité régionale et sectorielle du programme de travail, et de l'importance du cofinancement dans les projets présentés.

91. Certains membres du Conseil estiment que les projets du FEM mettent beaucoup de temps à prendre forme et que les pays consacrent énormément de temps et de ressources à la recherche de cofinancements. Ils préviennent que le transfert de projets de FEM-3 à FEM-4 pourrait se traduire par des pertes de cofinancement.

*Point 16 de l'ordre du jour*                      *Troisième assemblée du FEM*

92. De nombreuses délégations rappellent qu'il est important que l'ordre du jour de l'Assemblée prévoie plus de temps pour les allocutions ministérielles, et demandent au Secrétariat de voir comment prendre en compte ce souhait dans l'organisation des activités.

93. Si de nombreux membres du Conseil soulignent que l'ordre du jour doit donner la priorité aux allocutions des représentants des gouvernements, certains membres demandent que les partenaires du FEM (Agents d'exécution, responsables des Organismes d'exécution, Secrétariats des Conventions pour lesquelles le FEM est le, ou un, mécanisme financier, STAP et Bureau d'évaluation) aient la possibilité de faire une brève déclaration.

94. Plusieurs membres du Conseil demandent au président d'inviter les instances d'autres conventions sur la préservation de la biodiversité à assister à l'Assemblée comme observateurs.



95. Plusieurs membres du Conseil recommandent que la deuxième table ronde de haut niveau ait le FEM et les énergies viables comme thème.

*Point 17 de l'ordre du jour*

*Budget de fonctionnement de l'exercice 07*

96. Un membre du Conseil demande que le Secrétariat et les Agents d'exécution fournissent au Conseil des informations sur les attributions du personnel qui émerge au budget de fonctionnement et qui travaille sur les domaines d'intervention et sur les activités et programmes institutionnels.

*Point 20 de l'ordre du jour*

*État d'avancement de l'application du DAR*

97. Plusieurs membres du Conseil se disent toujours préoccupés par l'indice de potentialité pour la biodiversité et espèrent que cette question sera examinée dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

98. Certains membres s'inquiètent du financement du Programme de microfinancements dans le cadre des dispositions du DAR pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques », et du traitement équivalent des autres domaines d'intervention. Certains membres demandent au Secrétariat de veiller à ce que les pays soient informés de la possibilité d'utiliser leurs allocations au titre du Programme de microfinancements.

99. Un membre du Conseil s'oppose à tout amalgame entre questions budgétaires et questions de politique générale. Le budget est une question distincte qui doit être traitée comme telle.

100. Plusieurs membres du Conseil demandent que le Secrétariat et les Agents d'exécution préparent un guide simple et clair sur le fonctionnement du DAR, notamment sur les critères applicables à l'examen des demandes de financement de projets mondiaux et régionaux.

*Point 23 de l'ordre du jour*

*Stratégie de mobilisation du secteur privé*

101. Plusieurs membres du Conseil, constatant que l'examen de la stratégie de mobilisation du secteur privé traîne en longueur, recommandent que le Secrétariat et les entités d'exécution passent à la phase d'application le plus tôt possible.

102. Plusieurs membres du Conseil notent qu'il sera difficile de veiller au respect des règles proposées par les partenaires du FEM, notamment pour ce qui est de l'application des mesures de sauvegarde environnementales.

***Hommage à Leonard Good, directeur général et président du FEM***

103. Le Conseil exprime sa profonde gratitude à Leonard Good pour sa contribution au FEM pendant FEM-3. Le Conseil salue tout particulièrement la contribution de M. Good à l'heureux aboutissement de la quatrième reconstitution des ressources du FEM et prend note du rôle moteur qu'il a joué pendant la négociation du Dispositif d'allocation des ressources. Le Conseil

estime que ces succès placent le FEM en bonne position pour faire face aux enjeux du développement durable pendant FEM-4.

#### **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

104. Les présidents déclarent la réunion close le 9 juin 2006.